

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De LÉOJAC BELLEGARDE

Séance du 26 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heure trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur QUATRE Christian, Maire.

Date de convocation : 20 septembre 2024

Date d'affichage : 20 septembre 2024

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Représenté : 01

Votants : 14

Etaient présents : M Christian QUATRE, Mme LEMAIRE Christine, M Jérôme LUCIANAZ, Mme Méline LEROUX, M Fabien SZOPA, Mme CANO LEGEAY Chrystel, M Brice CASTETS, M Pierre MAZILLE, Mme GOMEZ Nathalie, Mme Nicole HUBERT, Mme Fabienne PLANCQ, Mme FABRE Sandra, M TESQUIE Arnaud

Représentée : M Philippe LEBLANC

Absents : Mme Audrey SOULA,

Secrétaire de Séance : Mme PLANCQ Fabienne.

N° D20240926_01

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES DE L'ECOLE A LA PISCINE
DE MONCLAR DE QUERCY POUR LE 1^{ER} CRENEAU PISCINE ANNEE 2024**

Mr le Maire rappelle que les élèves de l'école de Léojac vont à la piscine de Monclar de Quercy. Pour les y conduire, il est nécessaire de faire appel à une société de transport. Ils bénéficient de 2 créneaux sur l'année scolaire : 1 qui débute en septembre (6 séances) et l'autre en avril.

La société de transport Barrière a répondu à notre demande de devis et propose 287.00 euros x 6 séances = 1722 euros TTC pour le 1^{er} créneau piscine.

Le Conseil Municipal, DECIDE à l'unanimité :

De prendre en charge les frais de transport des enfants du groupe scolaire pour se rendre à la piscine de Monclar de Quercy pour le 1^{er} créneau piscine ;

N° D20240926_02

DECISION MODIFICATIVE (4)

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits nécessaires comme demandé par la DGFIP, et afin de régulariser la situation, il est nécessaire de procéder à l'ouverture de crédit sur le chapitre 67.

Voici le détail du mouvement :

Recettes de fonctionnement chapitre 67 compte 673 : + 2787.61 euros

Dépenses de fonctionnement chapitre 11 compte 60623 : - 2787.61 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la décision modificative à l'unanimité

**DEMANDE PARTICIPATION FINANCIERE POUR AMENAGEMENT VEHICULE POUR TRANSPORT
ADULTE HANDICAPEE**

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil municipal un courrier de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de Tarn et Garonne par lequel la commune est informée d'une demande de fonds de compensation du handicap pour l'aménagement d'un véhicule au profit d'une administrée du village.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 9 voix pour et 5 abstentions de ne pas donner une suite favorable à cette demande. En effet, ceci ne rentre pas dans les compétences de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Aménagement des terrains de pétanque (bancs, poubelle...).

Une caméra sera mise en place au container à verre.

Le marquage au sol du parking de l'école sera repeint.

Les livres pour Noël vont être commandés.

L'archivage avec le CDG82.

Le forum des associations a eu du succès, de nombreuses inscriptions ont été réalisées. L'organisation sur la ½ journée paraît convenir.

